

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Troyes, le 26 mars 2020



Troyes, le 26 mars 2020

COVID-19, LE CRÉDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE PREND DE NOUVELLES DISPOSITIONS DANS SON RESEAU D'AGENCES

Pour faire face à la crise du COVID 19, la Caisse Régionale est mobilisée pour accompagner ses clients et assurer la sécurité de ses salariés tout en permettant la continuité de ses activités. En effet, le Crédit Agricole, comme les autres banques françaises et un certain nombre d'entreprises de secteurs stratégiques, est une entreprise essentielle au fonctionnement du pays et se doit d'assurer, à ce titre, l'activité et les services bancaires.

Les collaborateurs de la Caisse régionale restent donc mobilisés pour assurer les activités dites essentielles, sur site comme en agence, à savoir : faire fonctionner les comptes, distribuer de l'argent, accompagner les personnes en difficulté, qu'il s'agisse de personnes fragiles ou de professionnels en difficulté.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'adapte à la situation d'urgence sanitaire dans laquelle se trouve le pays en prenant des mesures spécifiques pour l'accueil de la clientèle et la protection de ses collaborateurs :

- Les points de vente de 4 personnes et moins sont fermés (depuis le 18 mars). Les collaborateurs concernés renforcent les équipes des agences maintenues ouvertes.
- Les autres agences fonctionnent aux horaires d'ouverture habituels :
 - Le matin, un accueil est assuré, « rideau fermé » afin d'assurer la protection de tous (clients et collaborateurs), pour les opérations urgentes et ne pouvant pas être réalisées à distance.
 - Les salariés travaillent l'après-midi à distance avec les clients.
- Tous les distributeurs continuent à fonctionner.
- Suppression de tous les rendez-vous physiques sauf urgence (opérations ne pouvant pas être effectuées autrement).

Les solutions pour réaliser ses opérations bancaires à distance sont nombreuses, notamment via le site internet credit-agricole.fr/ca-cb, les applications mobiles « Ma Banque » et « Ma Carte », mais aussi par mail, téléphone, appli Ma banque et Ma carte.

La liste des agences ouvertes est disponible ici : <http://bit.ly/COVID-CACB>

COVID-19, LE CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE ACCOMPAGNE SES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Des mesures ciblées pour accompagner les clients

Face à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19) qui touche notre territoire et son économie, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se mobilise et prend des mesures pour aider tous ses clients à traverser cette période.

Des mesures ciblées immédiates pour accompagner ses clients Particuliers, Agriculteurs, Viticulteurs, Entreprises et Professionnels dont l'activité serait impactée par le Coronavirus.

Ces mesures visent à rechercher, au cas par cas, avec nos clients, les solutions adaptées à leurs besoins de trésorerie :

Clients professionnels, entreprises, agriculteurs, viticulteurs :

- Permettre de reporter des échéances des prêts à moyen terme destinés aux professionnels, entreprises et agriculteurs dans la limite de 6 mois par prêt,
- Mettre en place une procédure accélérée d'accord de crédit,
- Sans pénalités et coûts additionnels des reports d'échéance et de crédit des clients,
- Accélérer les modalités de prises en charge des demandes d'indemnités des clients assurés.

Des prêts garantis par l'Etat pour aider les entreprises

Premier financeur de l'économie régionale et mobilisée dès les premiers jours de la crise auprès de tous ses clients, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, aux côtés du Groupe Crédit Agricole propose depuis le 25 mars, à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises,...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'Etat.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Ce prêt garanti entre 70% et 90% par l'Etat en fonction de la taille de l'entreprise, est proposé à un taux de 0,25% pour les petites et moyennes entreprises, et 0,50% pour les grandes pour la première année.

Ce prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Grâce à la mobilisation exceptionnelle de ses équipes, qui poursuivent leur activité pour soutenir l'économie et accompagner leurs clients, le Crédit Agricole a mis tout en œuvre ces derniers jours pour déployer ce dispositif co-construit avec l'Etat et BPI, et ainsi apporter rapidement une solution à ses clients. Ses conseillers et chargés d'affaires sont prêts à répondre à leurs clients souhaitant bénéficier de ce dispositif d'urgence.

Différentes options s'offrent aux clients particuliers et sont examinées au cas par cas par les conseillers de la Caisse régionale :

- Modulation ou pause des mensualités des prêts habitat et des prêts à la consommation,
- Déblocage de prêts à la consommation « coup de main ».

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne suit quotidiennement l'évolution de la situation et adaptera et renforcera si nécessaire son dispositif de soutien.



CONTACTS PRESSE

Claire LORICHON

Responsable Communication - claire.lorichon@ca-cb.fr - 06 73 87 17 36

Mylène FARGEOT

Relations Presse – mylene.fargeot@ca-cb.fr - 03 80 63 55 84

 CREDIT-AGRICOLE.FR/CA-CB

